

Compte rendu de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 22 mars 2025

Salle du chanoine Prosper BOS à Ris-Orangis, de 15h00 à 17h30.

Documents en annexes :

Bilan financier 2024.

Courrier préparatoire de l'assemblée.

Ouverture de l'assemblée :

Le président souhaite la bienvenue aux nombreuses personnes présentes dans la salle et remercie pour leur présence messieurs Gil MELIN, premier adjoint au Maire chargé de l'aménagement durable, de la transition écologique, de l'écopolis et de la démocratie locale, Paul RODRIGUEZ Directeur des services techniques et M. MAQUET, Chef de la police municipale.

Nous nous inclinons à la mémoire de madame HINTERHOLZ Marie-Rose qui nous a quitté depuis la dernière A.G.

Avant le début des débats, le Président précise que les interventions se feront après l'exposé du sujet et devront être en rapport avec celui-ci.

Rapport moral du Président.

Dernière intervention en date, le président cite la mise en danger des passants sur la RN7 au niveau du sentier des Glaises, un chantier mal balisé obligeait les piétons à utiliser la chaussée sur une bretelle de raccordement sans visibilité. L'intervention auprès de Gil Melin et relayé à M. Rodriguez a permis une résolution rapide du problème.

Suit le compte rendu de l'audience accordée en mairie par Mrs Melin et Rodriguez traitant des sujets suivants :

- Mise en œuvre du plan de circulation dans le quartier
- Absence de passage piétons pour traverser la route de Grigny au niveau de la rue du château d'eau alors qu'il était prévu dans les projets d'aménagement de ce carrefour
- Signalisation routière non conforme tout le long du parcours du TZEN4
- Les bateaux pavés route de Grigny présentant des parties saillantes et des différences de niveaux propres faire chuter les personnes âgées ou les aveugles
- Une corbeille à papier laissant un passage trop étroit sur le trottoir route de Grigny angle rue Theillard de Chardin, deux piétons ne pouvant se croiser à cet endroit ce qui n'est pas conforme à la réglementation
- Trous dans l'impasse rue de la Marquise
- La barrière fermant l'accès du parking du marché par la rue du moulin à vent qui reste ouverte permettant aux voitures de le traverser à vive allure comme si il s'agissait d'une rue, au risque de renverser un piéton
- Odeurs nauséabondes route de Grigny provenant des égouts suite à des raccordements non conformes
- Le feu tricolore situé sur la RN7 devant l'église Notre Dame méritant d'être synchronisé avec ceux de la rue du Clos
- Suspicion de présence de Mérule sur la commune, un rappel dans la gazette est nécessaire pour attirer l'attention des lecteurs sur l'existence d'abus de la part de faux experts.

Compte rendu financier (annexe 1) :

Cécile KOKEL, trésorière nouvellement élue nous expose la situation financière de l'association.

Au 31/12/2024 nous possédons un capital de 6.950,30 €, soit 6.569,87 € sur les comptes bancaires et 42,29 € dans la caisse physique.

Les recettes sont de 240,00 € pour les cotisations, les dépenses 191,15 € de frais bancaires soit, 140,00 € de frais d'obsèques, 19,95 € de frais d'assemblée générale et 31,20 € de frais bancaires.

L'assemblée donne quitus à l'unanimité à la trésorière pour la gestion des finances 2024.

Nous informons l'assemblée que nous avons changé d'établissement pour souscrire l'assurance nécessaire pour disposer de la salle mise gracieusement à disposition par la municipalité. Nous nous sommes tournés vers la MAE, réalisant une économie d'une trentaine d'euros par an.

Débats sur les sujets actuels du quartier :

1^{er} point : Le plan de circulation :

Nous sommes toujours en attente de l'application du plan de circulation décidé en mairie depuis deux années déjà, alors que nous réclamons une nouvelle fois sa mise en application au moins partielle, les autorités municipales nous informe d'un changement de sens de circulation de la rue Ronsard afin de ne pas léser les riverains de la rue Robida. En effet le flux des véhicules utilisés par les parents emmenant leurs enfants à l'école Guerton va être intensifier par l'ajout des habitants des immeubles nouveaux de la rue du Clos Langlet. Il n'est pas envisageable de leur fermer l'accès à l'école par la rue de la Marquise.

M. Rodriguez nous informe que les travaux sur le réseau d'eau potable prévus rue du Bel Air vont commencer le 7 avril prochain en commençant par la rue du Clos. Les riverains seront informés qu'ils pourront sortir leurs voitures le matin avant l'ouverture du chantier et les rentrer le soir. L'accès aux parcelles sera ainsi assuré durant toute la durée des travaux qui devraient s'étendre sur plusieurs mois.

Les personnes concernées présente dans la salle se plaignant de n'avoir reçu à ce jour aucune information à ce sujet, Gil Melin nous reproche de ne pas l'avoir fait avec nos moyens.

La famille D'angely s'insurge de ne pas être au courant de la nouvelle disposition concernant la rue Ronsard et déclare de ne pas pouvoir rentrer leur voiture chez eux à cause des stationnements sur leur entrée carrossable les obligeant ainsi à passer la nuit dehors. (Ndr leur garage se situe avenue de Bellevue).

Nous invoquons aussi le cas de la rue Jean Jaurès à la hauteur des castors où il n'est pas possible pour les voitures de se croiser sauf à monter sur le trottoir au risque de renverser des piétons. Pourquoi ne pas élargir cette partie de la rue pour faire deux voies de circulation tout en conservant les stationnements du côté des numéros impairs.

M. Maquet intervient pour préciser que les piétons ne devraient pas passer entre les voitures garées en bataille et la chaussée, le trottoir doit contourner ces espaces de stationnement.

Gil Melin ajoute que les voitures stationnent sur les parties de chaussée et de trottoirs appartenant aux propriétaires des castors, de ce fait il est difficile de leur en interdire l'accès.

M. Rodriguez évoque la réalisation de la « rue jardin » rue de la Fontaine sans avoir l'occasion de développer le sujet.

M. Pierre prend la parole pour demander la mise en place du plan de circulation d'une manière provisoire comme cela a été fait pour le quartier des « Docs ».

Un habitant de la rue Jean Jaurès demande pourquoi la rue de la Marquise n'était pas ouverte à la circulation, ce à quoi M. Rodriguez répond que le passage à l'entrée est trop étroit.

M. Rodriguez revenant sur la rue du Bel Air nous informe que les emplacements en chicane pour le stationnement des voitures seront réalisés après la fin des travaux, Gil Melin ajoutant que le plan de circulation adopté en période test sera fait avant ou après les travaux.

M. Maquet informe l'assemblée que les voitures peuvent circuler sur les trottoirs lors d'impossibilité de le faire sur la chaussée.

Un intermède est réclamé par M. Maquet qui propose un exposé sur l'activité de la Police Municipale dans notre quartier. Les participants à l'assemblée dans la salle sont invités à tourner leurs sièges pour visualiser le PowerPoint projeté sur le mur au fond de la salle.

2^{eme} point : Le parcours du Tzen4 :

A la reprise de l'AG, nous revenons sur le parcours du Tzen4 où il y a beaucoup de choses à dire, à commencer par l'absence de passage piétons pour traverser la route de Grigny à la hauteur de la rue du Château d'eau. Ce dispositif était pourtant prévu dans les projets consultables sur le site de mobilité IDF. Les usagers sont contraints de se rendre soit au niveau du parking de la rue de la Marquise, soit au niveau du parking de la rue Jean Jaurès ce qui est trop éloigné. M. Rodriguez fait état des difficiles relations avec Ile de France Mobilité qui rechigne à prendre en compte les nombreuses demandes de la municipalité qui sont pour beaucoup identiques aux nôtres.

M. Rodriguez a fait des réclamations par OPR en juillet 2024, les réponses étant que les trottoirs ont été fait dans les règles de l'art. Gil Melin ajoutant que les échelles de responsabilité sont impénétrables et de plus, Mobilité IDF est propriétaire de la partie de chaussée dédiée à la circulation des bus. Une démarche est en cours pour autoriser les gens circulant à vélo à emprunter les voies de bus là où il n'y a pas d'aménagements spéciaux.

3^{eme} point : Les stationnements sur les trottoirs :

M. Maquet nous informe que les enlèvements de voitures stationnant sur les trottoirs n'est plus possible sauf en présence du conducteur. La raison étant que cette infraction fait désormais l'objet d'un P.V. de 135 € avec retrait de points du permis de conduire.

Concernant le nombre croissant de voiture stationnant dans les rues du quartier, certain propose de les placer en zone bleue, il conviendrait d'obliger les riverains à rentrer les voitures dans leurs parcelles mais pour cela il faudrait encore que les garages ne soient pas transformés en pièces d'habitation, ce qui s'avère difficile à contrôler sans rentrer chez les gens. Lorsque les stationnements sont gênants il faut faire appel à la police. Les patrouilles d'agents dans le quartier, réclamées par les riverains sont réalisées par des

policiers à pied ou en voitures. Ces agents s'occupent également de la surveillance des propriétés dont les occupants sont absents.

4^{ème} point : La barrière du marché :

Nous avons attiré l'attention des élus sur l'ouverture de la barrière qui condamne la circulation des voitures sur le parking du marché. Cette barrière qui est normalement ouverte les jours de marchés doit rester fermée les autres jours. Une disposition transitoire a été adoptée durant la réalisation des travaux du Tzen pour désenclaver le quartier. Aujourd'hui les travaux sont terminés mais la barrière reste ouverte sans raison, les usagers qui ont pris de mauvaises habitudes circulent sur le parking comme s'il s'agissait d'une chaussée et parfois à vive allure. C'est une mise en danger inutile il convient de revenir aux origines pour le bien de tous.

5^{ème} point : Emplacements de stationnement pour PMR :

Il y a dans le quartier des emplacements pour stationner les voitures des personnes à mobilité réduite, ce qui est louable mais que faire lorsque cet emplacement devient une place réservée par le titulaire de l'autorisation pour personne handicapées alors qu'il possède plusieurs voitures dont certaines ne bougent jamais et surtout ne sont pas rentrées dans leur parcelle. Il faut faire un rappel dans la gazette pour expliquer que les places handicapées sont accessibles par toutes personnes pouvant en justifier l'occupation quelques soit leur domicile.

6^{ème} point : Le ramassage des poubelles :

Autre sujet, il s'agit de la modification des horaires de ramassage des poubelles de déchets ménagers. Le ramassage se fait dans l'après-midi du mardi et de ce fait les conteneurs sont sortis le matin pour être rentrés le soir. Ils encombrent les trottoirs étroits toute la journée obligeant les piétons, enfants et mères de familles à faire usage de la chaussée. Gil Melin rappelle que le ramassage des ordures relève de l'agglo pour des raisons de mutualisation du matériel dont l'exploitation coûte du plus en plus cher. Le président pose la question de savoir qui a fait ce choix alors que d'autres secteurs auraient pu être sélectionnés pour une gêne moindre.

7^{ème} point : Les déjections canines :

Les déjections canines sur les trottoirs sont récurrent et insupportables dans le quartier. Nous avons l'idée de placer des affichettes avec un certain succès sur les clôtures des espaces concernés. N'est-il pas envisageable de fournir ce matériel dans la gazette sur une page détachable.

8^{ème} point : Les travaux à Grigny :

Des travaux réalisés à Grigny impacte la circulation de l'avenue de la première armée française Rhin et Danube et complique l'accès à la commune. M. Rodriguez précise qu'il s'agit de mise en place de la géothermie. Les canalisations passent sous l'autoroute A6 avec intervention d'un tunnelier.

9^{ème} point : Surveillance de l'espace aérien :

Enfin, depuis trois ans notre association n'est plus adhérentes de « Alerte Nuisance Aérienne », cette organisation n'encaisse plus nos chèques de cotisation et n'est plus joignable. Soucieux de la défense de notre espace aérien, nous proposons d'adhérer à « DRAPO » (*Défense des riverains de l'aéroport de Paris Orly*) qui paraît mieux à même de répondre à nos préoccupations. Nous connaissons cette organisation pour avoir déjà

participé à certains de leurs instances et débats. Elle est composée d'élus, d'associations et de particuliers, à cette occasion nous posons la question à Gil Melin de savoir pourquoi Ris-Orangis ne figure pas au nombre des communes participantes à l'instar de celles qui nous entourent ? M. D'angely prends la parole pour rappeler qu'il était président de l'association et que c'est lui qui à l'époque a découvert le projet de survol de la commune par les avions. Personne ne met en doute ou ne conteste cette affirmation.

Il n'y a pas d'autre question soulevée par les participants dans la salle, l'assemblée générale est close à 17 h 30.

Une collation amicale est proposée pour détendre l'atmosphère.

Fait à Ris-Orangis le 26 mars 2025.

Le secrétaire
Marcel Guinard

Le Président
Guy Bonneton

Annexe 1

Association de Riverains
du Quartier des Pentes

Ris-Orangis le 31-déc-24

Association loi 1901

72 rue de la Marquise
91130 - RIS-ORANGIS

Assemblée générale du

Rapport financier de l'Exercice 2024

Compte Banque C I C + BP			7 691,94 €
	Recettes	Dépenses	Solde
Frais Bancaire		31,20 €	338,14 €
Cotisations reçues	180,00 €		
Cotisations Versées			
Frais Postaux			
Frais Représentation			
Frais Obsèques		-65,00 €	
Frais Assemblée Générale			
Virement sur Livret		-7 500,00 €	
Virements Emis		-7 686,14 €	
Virement sur Compte	7 686,14 €		
Transports			
Dons Reçus			
Totaux	7 866,14 €	-15 219,94 €	

Compte Livret			
	Recettes	Dépenses	Solde
Virements de Compte CIC	6 569,87 €		6 569,87 €
Virements sur Compte CIC			
Intérêts sur Livret 2024			
Totaux	6 569,87 €		

Caisse Physique			
	Recettes	Dépenses	Solde
Cotisations reçues	60,00 €		42,29 €
Frais Postaux			
Frais Représentation			
Frais Obsèques		-75,00 €	
Frais Assemblée Générale		-19,95 €	
Transports			
Dons reçus			
Totaux	60,00 €	-94,95 €	

Trésorerie au 31 décembre 2022			
Compte Chèques			338,14 €
Compte Livret			6 569,87 €
Caisse Espèces			42,29 €
Total			6 950,30 €

Association loi 1901.

M. Gil MELIN
Premier Adjoint au Maire
Chargé de l'aménagement durable,
De la transition écologique,
De l'écopolis et de la démocratie locale.

Points abordés lors de l'assemblée générale du 22 mars 2025.

1. TZEN4 :

1.1. Plan de circulation dans le quartier.

Le plan de circulation adopté il y a deux ans pour gérer le probable accroissement du trafic lié à l'arrivée du TZEN4 et destiné à être appliqué rapidement a été différé à plusieurs reprises. La circulation dans les rues étroites du quartier pavillonnaire n'est possible lorsque deux véhicules se trouvent face à face que si un des deux se range, généralement dans un bateau de garage. Ceci n'est viable qu'avec un trafic limité. Si le trafic est dense dans les deux directions, cela conduit à des situations inextricables. Cela se produit déjà rue du bel air et va devenir de plus en plus fréquent. Il est donc urgent de mettre en place, au moins partiellement, le plan de circulation qui règle ce problème. Les travaux rue du bel air ne sont pas une raison suffisante pour reporter une fois encore cette mise en place.

La rue Jean Jaurès est un cas particulier puisque coté numéro impair, il n'y a pas de bateau pour se garer. En pratique, pour pouvoir se croiser les voitures roulent fréquemment sur le trottoir ce qui pose un problème de sécurité qui va de plus s'aggraver avec l'augmentation du trafic. Une vraie voie à double sens est la seule solution raisonnable ici.

1.2. Cas de la rue Ronsard.

Comme annoncé lors de l'entrevue avec les représentants de la municipalité le 9 janvier 2025, le plan adopté il y a deux ans est modifié en changeant le sens de circulation rue Ronsard pour faciliter l'accès à l'école Guerton. En conséquence le sens de circulation rue Marcellin Berthelot devra lui aussi être changé.

1.3. Absence de passages piétons route de Grigny angle rue du château d'eau.



Les piétons venant de la rue du château d'eau qui souhaitent traverser la route de Grigny sont obligés de se déplacer jusqu'au parking de la rue de la Marquise d'un côté et jusqu'au parking du marché de l'autre côté. La matérialisation d'un passage piéton est pourtant possible et assez simple à mettre en œuvre à cet endroit. Notons au passage que le passage piéton était prévu dans les flyers sur le site de « ile-de-France-mobilité » problème aurait dû être traité en amont avec un impact limité sur le coût.

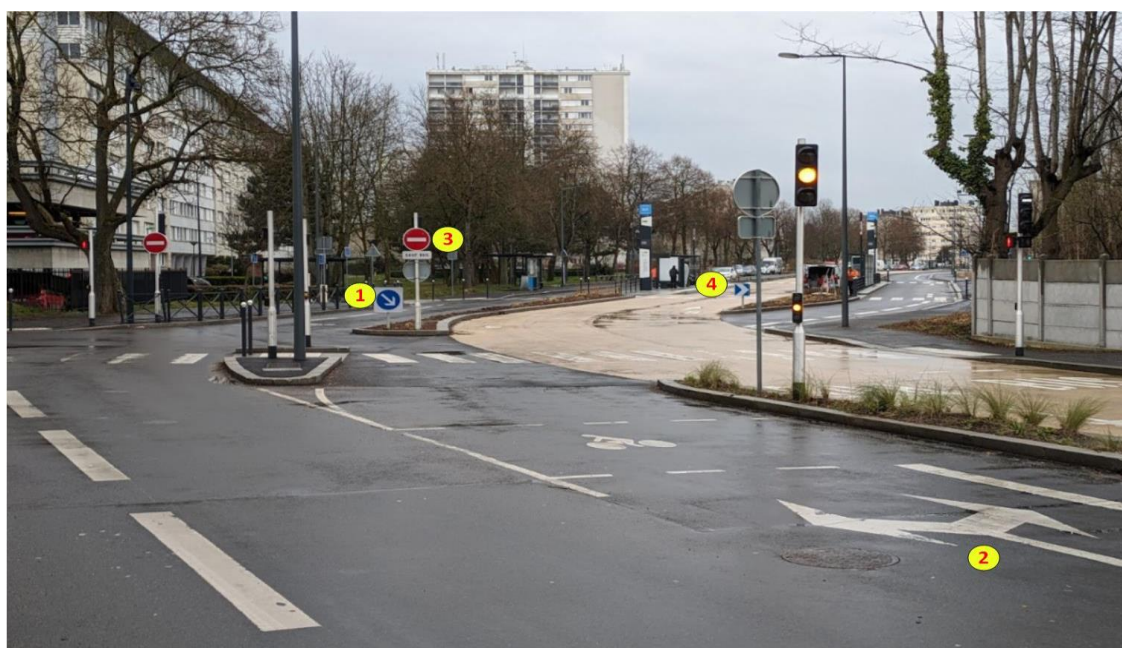


Plan d'aménagement du carrefour site propre-site banalisé

Sur ce document, le passage piétons est pourtant prévu !

- 1.4. Odeurs nauséabondes route de Grigny à la hauteur du n° 58.
- 1.5. Signalisation de déviations du chantier Tzen4 abandonnées dans le quartier.
- 1.6. Rue Pierre Brossolette angle chemin de Montlhéry, croisement de la piste du Tzen4 hasardeux car mal signalé.

La photo ci-dessous a été prise au carrefour en question. Pour faciliter les explications nous avons placé des repères en rouge sur fond jaune à proximité des différents panneaux.



Le panneau repéré 1 n'existe pas dans la nomenclature officielle des panneaux (https://www.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2020-02/apr_panneaux2017.pdf).

Celui qui s'en rapproche le plus est le panneau de contournement obligatoire par la droite. Si telle est sa fonction, il aurait dû être rond, comme tous les panneaux d'obligation :  or il est manifestement carré. Ce choix d'un panneau exotique est au minimum troublant car tout usagé soucieux de respecter la signalisation devrait s'interroger sur le carré blanc qui entoure l'indication d'obligation.

Il a sans doute été placé ici pour indiquer aux usagés que la voie revêtue d'enrobé foncé située à sa gauche est réservée aux véhicules arrivant dans l'autre sens.

Mais s'il s'agit bien d'un panneau d'obligation de contournement par la droite, tout véhicule qui tourne à gauche pour prendre le chemin de Montlhéry commet une infraction, alors que le fléchage au sol (repère 2) lui indique clairement qu'il en a la possibilité.

Intéressons-nous maintenant au panneau que nous avons repéré 3 sur la photo. Pour le conducteur qui le trouve face de lui, il signifie, s'il n'a pas oublié tout ce qu'il a appris au moment de passer son permis de conduire, qu'il n'a pas le droit d'emprunter la voie en face de lui et située à la gauche immédiate du panneau. Sauf, comme d'indique le rectangle blanc situé au-dessous du sens interdit, sauf donc s'il conduit un autobus.

Avançons maintenant dans ce carrefour kafkaïen. Les hypothèses sont les suivantes : nous voulons aller soit vers le centre-ville soit vers le chemin de Montlhéry mais pour éviter le PV qui nous guette nous ne commettons pas d'infraction en tournant à gauche et nous prions pour qu'il existe plus loin un itinéraire qui nous permette d'atteindre notre destination sans commettre d'infraction. Si nous conduisons un autobus nous renonçons à la possibilité qui nous est offerte d'aller tout droit pour éviter d'avoir à nous confronter à un trafic en sens inverse sur une chaussée manifestement pas adaptée à cela.

Notre véhicule s'engage sur le revêtement de couleur claire. En face de nous se trouve le panneau auquel nous avons donné le repère 4. Ce panneau est en fait une balise qui, selon le site du gouvernement, « matérialise l'emplacement d'un danger particulier » et est placé dans un « virage ». Il y a bien aussi au sol des indications pratiquement effacées et ne constituent en rien une instruction sur la direction à prendre.

Nous avons face à nous deux directions possibles. Aucune n'est interdite et aucune n'est obligatoire. Rien ne nous empêche donc, sans commettre aucune infraction, d'emprunter la voie destinée au TZEN. C'est d'ailleurs ce que font chaque jour de nombreux véhicules. Si nous décidons d'aller à droite sur la rue au revêtement de couleur sombre nous avançons d'autant plus prudemment que nous n'avons pas la moindre idée de la nature du danger auquel nous sommes exposés.

La seule morale qu'on peut tirer de cette farce signalétique est qu'il est conseillé à son concepteur d'utiliser le TZEN et d'autres moyens de transport collectif, toute tentative de passer le permis de conduire étant vouée à l'échec à l'épreuve du code de la route. Plus sérieusement, nous espérons que, dans la mesure où le TZEN circule sur des voies départementales, seule la responsabilité du département serait engagée si cette signalisation provoquait un accident avec de lourdes conséquences. Si tel n'est pas le cas, la ville a-t-elle fait le nécessaire pour éviter d'être impliquée ? Le risque est loin d'être négligeable car, sans atteindre le sommet d'incohérence qu'on voit dans ce carrefour, la signalisation sur la totalité du tracé du TZEN dans la ville prête à confusion.

2. URBANISME :

2.1. Révision du PLU annoncée pour l'année 2025.

2.2.

Quelles sont les modifications par rapport à l'existant ? quel impact sur le quartier des pentes ?

2.3. Morcellement des terrains et règles de construction.

2.4. Enfermement des riverains derrière des murs, artificialisation des surfaces et constructions sauvages



Un exemple de ce que pourrait devenir notre ville si on laisse faire.

3. INCIVILITES :

3.1. Stationnements dangereux.

Le responsable de la police municipale déclare dresser chaque année de nombreux procès-verbaux pour stationnement sur des emplacements interdits. Malheureusement nous n'en voyons pas l'effet dans notre quartier. C'est d'autant plus regrettable que dans certains cas ces infractions constituent un réel danger pour les piétons qui sont contraint d'utiliser la chaussée, les trottoirs servant de parking.

Pour bien montrer l'ampleur du problème, nous avons décidé de prendre une photo en haut de la rue Jean Jaurès, du côté des n° pairs sous le panneau stop juste avant le croisement avec la rue Marcellin Berthelot, chaque fois que le trottoir sert de parking et il est rare que ce ne soit pas le cas.

Vous trouverez en annexe un montage de ces photos avec dates et heures des prises de vue. Précisons qu'il s'agit d'un simple exemple. Il existe bien d'autres endroits dans notre quartier et ailleurs dans la ville où nous aurions pût faire la même chose.

Et celle-ci montre bien le problème : voiture sur le trottoir = piéton sur la chaussée.



3.2. Parking du marché ouvert à la circulation en permanence.

Depuis l'ouverture permanente de la barrière, le passage entre la route de Grigny et la rue du moulin à vent est considéré par certains automobilistes comme une rue. Les vitesses pratiquées mettent en dangers les piétons qui vont et viennent dans le parking, la présence de nombreux enfants aux heures d'entrée et sortie de l'école rend la situation encore plus critique. Nous demandons le retour sans délais à la fermeture de cette barrière hors périodes de marché.

3.3. Places de stationnement handicapés.

Les règles d'attribution de ces places sont très souples et on peut sérieusement douter que, au moins pour certaines d'entre elles, elles soient autre chose qu'un privilège sans justification. On ne peut compter que sur le sens civique de ceux qui les demandent. Nous risquons donc fortement d'être déçus. En revanche il est abusif de considérer que ces places sont accordées spécifiquement à un individu.



Un rappel à la réglementation serait sans doute utile

4. CADRE DE VIE :

4.1. Les poubelles sur les trottoirs étroits toute la journée du mardi.

Le ramassage des ordures ménagères était auparavant fait tôt le matin, ce qui permettait aux habitants absents de chez eux dans la journée de les rentrer avant de partir au travail. Depuis que le ramassage se fait plus tard dans la journée, ces poubelles encombrant les trottoirs qui sont très étroits dans presque toutes les rues du quartier.



Les piétons n'ont pas de solution dans ce cas aussi à emprunter la chaussée, ce qui augmente les risques d'accident. Nous demandons de revenir à l'ancien horaire.

4.2. Dépôts sauvages dans certaines rues du quartier.

Ces dépôts se multiplient et contribuent à dégrader l'image de la ville.



La mise en place de patrouilleurs à pied permettrait de détecter plus rapidement ces dépôts et sans doute d'autres problèmes et ainsi d'agir avant qu'ils prennent de l'ampleur.

4.3. Déjections des chiens sur les trottoirs.

Ce problème empoisonne la vie des habitants depuis trop longtemps. Le rappel à un peu plus de respect pour les autres dans la gazette n'a pas eu l'effet escompté. Dans plusieurs communes proches de Ris, une expérience s'est révélée assez satisfaisante. Il s'agit de poser d'affichettes aux endroits habituellement fréquentés par les fautifs. Ces expériences sont des initiatives d'habitants. Pour l'appliquer chez nous avec plus d'efficacité, pourquoi ne pas consacrer une page de la gazette municipale pour éditer une affichette que les habitants mettraient sous une pochette plastique et afficheraient devant leur domicile ?

5. DIVERS :

5.1. Travaux de géothermie avenue de la 1ère armée Française Rhin-et-Danube à Grigny.

Ces travaux s'éternisent et se déroulent suivant un planning qui ignore complètement la gêne occasionnée. Nous constatons de très longues périodes sans aucune activité. Cela ressemble plus à un espace de stockage au seul bénéfice de l'entreprise en charge des travaux qu'à un vrai chantier. Combien de temps cela va-t-il encore durer ?

5.2. Surveillance des activités et projets à Orly.

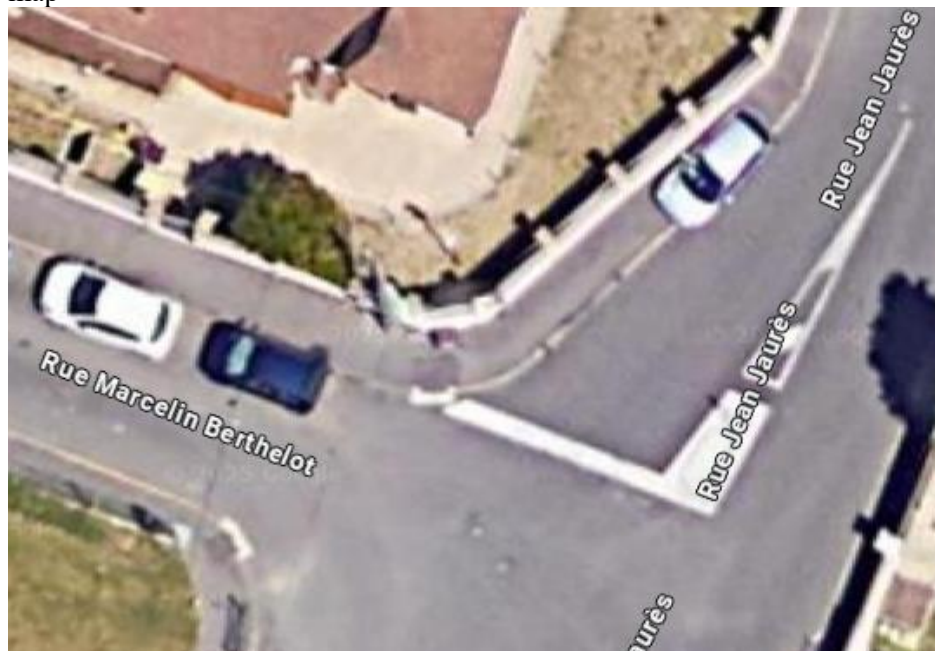
Notre association a adhéré pendant très longtemps à un collectif Alerte Nuisance Aérienne (ANA). Ce collectif ne semble plus être actif et nos chèques d'adhésion ne sont même plus encaissés.

Nous allons proposer aux adhérents de l'ARQP d'adhérer à DRAPO (Défense Riverais Aéroport Paris Orly). Ce collectif regroupe des particuliers, des associations et des municipalités soucieux d'être informés le plus tôt possible si des projets avec un impact négatif sur notre qualité de vie émergeaient à Orly. Le passé a prouvé que la mobilisation des habitants était le meilleur moyen de bloquer de tel projet. Question pour le représentant de la Marie : Ris Orangis n'est pas adhérent de DRAPO. Pour quelle raison ?

6. ANNEXE – les photos du carrefour Jean Jaurès-Marcellin Berthelot

4/2 à 10h25	11/02 8h39	14/02 14h25	16/02 15h30
			
17/02 17h38	18/02 18h05	19/02 15h25	20/02 8h53
			
22/02 9h18	22/02 15h58	24/02 15h24	25/02 15h23
			
26/02 14h25	27/02 8h59	2/03 15h17	3/03 8h42
			
5/03 14h08	6/03 8h33	7/03 9h37	8/03 8h37
			
9/03 8h30	10/03 8h59		
			

Même google le voit !
map



Street view

